

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00416**

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ POUR LA REPARATION D'UN PONT SUR LE DORLAY ET L'AMENAGEMENT D'UN PARKING VEGETALISE PRES DU CENTRE-VILLE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 79

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 101

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLOIN, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 10 octobre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160803-D20160041610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,  
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,  
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,  
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Joelle RICARD, Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS,  
M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nadia SEMACHE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

### **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ POUR LA REPARATION D'UN PONT SUR LE DORLAY ET L'AMENAGEMENT D'UN PARKING VEGETALISE PRES DU CENTRE-VILLE**

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Communauté Urbaine, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné.

Des travaux de réparation d'un pont sur le Dorlay (pont de la Merlanchonière) et l'aménagement d'un parking végétalisé sont inscrits au programme de voirie 2016 de la commune de Saint-Paul-en-Jarez. Le coût des opérations étant supérieur au budget affecté à ces projets par Saint-Etienne Métropole, une participation financière de la commune est nécessaire.

Le financement de l'opération pont de la Merlanchonière est de 150 000 € TTC.

Le montant total du fonds de concours apporté par la commune de Saint-Paul-en-Jarez à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole est fixé à 67 500 € TTC pour cette opération.

Le financement de l'opération Parking végétalisé est de 66 150 € TTC.

Le montant total du fonds de concours apporté par la commune de Saint-Paul-en-Jarez à la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole est fixé à 29 768 € TTC pour cette opération.

Le montant total des fonds de concours versé par la commune est fixé à 97 268 € TTC.

Le montant des opérations pouvant évoluer, le fonds de concours versé par la commune de Saint-Paul-en-Jarez sera ajusté :

- si le montant définitif des opérations est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Etienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,

- Si le montant définitif des opérations est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Etienne Métropole.

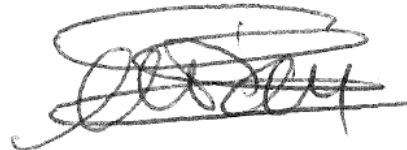
Chaque fonds de concours sera versé en une fois par la commune dès que les deux délibérations concordantes du Conseil Municipal de Saint-Paul-en-Jarez et du Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole seront exécutoires.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **procède à l'encaissement du fonds de concours versé par la commune de Saint-Paul-en-Jarez pour les travaux sur le pont de la Merlanchonière et le parking végétalisé,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Voirie de l'exercice 2016 (VOIR13241-66),**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 66 du budget Voirie de l'exercice 2016(VOIR2151-66).**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU